

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1584

Approbation d'une convention de parrainage presse entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Tribune de Lyon pour la saison 2015-2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1584 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE PRESSE ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA TRIBUNE DE LYON POUR LA SAISON 2015-2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon propose l'une des plus importantes collections d'œuvres d'art d'Europe. Cinq départements et 70 salles répartis sur plus de 7.000 m² forment un véritable musée d'art qui illustre tous les grands domaines de l'histoire de l'art.

La Société Tribune de Lyon souhaite être parrain de l'activité du Musée des Beaux-Arts pour la saison 2015-2016, afin de disposer des espaces prestigieux du Musée des Beaux-Arts pour l'organisation d'une conférence, à destination de ses lecteurs. La Société Tribune de Lyon souhaite ainsi fidéliser sa clientèle.

Le parrainage a été établi selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Tribune de Lyon	<ul style="list-style-type: none"> - Deux pleines pages et quatre demi pages publicitaires - Un envoi de newsletter à ses abonnés - deux encarts publicitaires sur le site web. <p>Valorisation : 8 833,33 € HT</p>	<p>La Ville de Lyon s'engage à mettre à disposition du parrain le réfectoire du musée pour l'organisation d'une rencontre en soirée organisée par Tribune de Lyon (220 personnes) avant le 30 septembre 2016</p> <p>Valorisation : 8 800 € HT</p>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Tribune de Lyon, dans le cadre de la saison 2015-2016 du Musée des Beaux-Arts est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, seront prélevées sur les crédits du budget 2015, nature 6238.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits du budget 2015, nature 752.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN